



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
OCCITANIE

# ENGAGÉ·E·S

## POUR LA NATURE



GUIDE D'ENGAGEMENT CITOYEN EN FAVEUR DE LA #BIODIVERSITÉ  
DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN RÉGION #OCCITANIE

# Édito

Nous pouvons toutes et tous observer dans notre quartier, notre jardin, depuis notre balcon, la nature qui nous entoure.

Si les scientifiques nous alertent sur le déclin de la biodiversité, nous pouvons, nous aussi, observer des changements dans notre environnement : diminution des populations de moineaux, raréfaction des hérissons, disparition des insectes, évolution du bâti et de la végétation, phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents...

Sommes-nous pour autant démunis en tant que citoyen-ne-s face à ces constats ?  
Pouvons-nous individuellement contribuer à une transition écologique en faveur de la biodiversité et des générations futures ?

À la LPO nous sommes intimement persuadés que collectivement nous pouvons changer les choses et que chacun·e, dans ses habitudes, ses pratiques, chez soi, peut participer à cette mobilisation citoyenne pour une transition écologique. Dans le même esprit que la campagne Ecogestes Méditerranée mise en œuvre sur le littoral avec les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (<https://ecogestes-mediterranee.fr>) dans laquelle s'investit notre association, la LPO Occitanie a initié, « à terre », avec ses bénévoles, une démarche de médiation environnementale en « porte à porte » ou des démarches de communication engageante ou d'Activation du Développement Vocationnelle et Personnelle permettant d'aller à la rencontre du public.

Difficultés rencontrées face à des problématiques de cohabitation avec la faune sauvage, demandes de conseils pour favoriser la biodiversité de proximité sur ses terrains, ou, tout simplement, curiosité face au vivant qui nous entoure, les questions sont nombreuses.

Dans le cadre d'un Fond Interne pour la Vie Associative de la LPO France, avec le soutien de la DREAL, ARB, Région Occitanie et Réseau Graine Occitanie, nous avons souhaité éditer un guide proposant 20 « clés pour agir » sur les thèmes « favoriser la biodiversité », « faune sauvage en détresse », « préserver l'environnement ». 20 engagements que vous pourriez prendre, à votre rythme, pour que vous puissiez être acteur-trice-s de ce changement, acteur-trice-s de la protection de votre environnement.

*Les équipes bénévoles et salarié-e-s de la LPO Occitanie*



# Sommaire

<b>Édito</b>	p2
<b>Sommaire</b>	p3
<b>Schéma et plan des bâtiments et du jardin</b>	p14
<b>Notes</b>	p26
<b>Bulletin d'engagement</b>	p27
<b>Favoriser la biodiversité de proximité</b>	
■ Le manque de cavités et gîtes pour la faune sauvage	p4
■ Quelle nourriture pour la petite faune du jardin	p5
■ Les points d'eau autour de chez soi	p6
■ Gestion différenciée des espaces verts	p7
■ Quelles plantes pour favoriser les papillons et leurs chenilles ?	p8
■ Mieux connaître pour mieux protéger la biodiversité de proximité	p9
<b>Faune Sauvage en Détresse</b>	
■ Les collisions des oiseaux sur les baies vitrées, une fatalité ?	p10
■ Les cavités-pièges pour la petite faune	p11
■ Les risques de noyades pour la faune sauvage	p12
■ La prédation par le chat domestique : des solutions	p13
■ Prudence lors de la taille des haies, pelouses et installation de clôtures	p16
■ Que faire lors de la découverte d'un animal en détresse ?	p17
<b>Préserver l'environnement</b>	
■ Comment limiter la production de déchets ?	p18
■ Que faire des déchets organiques ?	p19
■ Économiser l'eau au jardin et à la maison pour préserver la ressource	p20
■ Consom'acteur·trice : des produits bio, locaux, de saison et prenant en compte la protection de la biodiversité des milieux agricoles	p21
■ Des produits d'entretien écolabellisés pour moins polluer	p22
■ Impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité	p23
■ Réduire sa consommation et produire son électricité	p24
■ Calculer et s'interroger sur son empreinte carbone	p25
■ Réduire sa consommation et produire son électricité	p24
■ Calculer et s'interroger sur son empreinte carbone	p25



# Engagement n°1

Je favorise les vieux arbres, j'installe des nichoirs et abris et je suis vigilant·e lors de travaux de rénovation.



De nombreux animaux utilisent des cavités pour se mettre à l'abri et pour y nicher, de jour comme de nuit. L'évolution du bâti avec des maisons sans cavités entre les vieilles pierres, des isolations performantes de bâtiments basse consommation sans aucune aspérité, l'abattage préventif et systématique des vieux arbres pour la sécurité du public, la raréfaction des murets, tas de bois et de pierres,... engendrent une disparition des abris et sites de reproduction notamment pour la petite faune anthropophile (espèces dont le milieu de vie s'est reporté sur des infrastructures humaines).

## JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **Je conserve les vieux arbres « totém »** en coupant uniquement les branches menaçantes pour éviter les risques de chute et en entretenant les arbres « têtards/trognes » par émondage. Comptez 7 à 10 arbres vieillissants (ou morts avec cavités) par hectare pour favoriser l'avifaune.

■ **Je préserve des tas de bois, de pierres, de sable dans mon jardin.**

■ **Je construis/rénove des bâtiments à « biodiversité positive »** en intégrant des cavités artificielles dans les murs (favorables aux Moineaux domestiques et friquets, Martinets noirs, Rougequeue noirs, etc.).

Info : [www.biodiversiteetbati.fr](http://www.biodiversiteetbati.fr)

■ **J'installe des abris, des nichoirs et des gîtes d'accueil** pour les insectes, amphibiens, reptiles, mammifères (hérissons, écureuils, chauves-souris,...), oiseaux, etc.

Info : Respectez les exigences écologiques de chaque espèce afin de choisir le bon gîte (forme, taille, hauteur de pose, orientation,...). Demandez conseil aux coordinateur·trice·s Refuges LPO : [refuges@lpo.fr](mailto:refuges@lpo.fr) / <https://occitanie.lpo.fr/nichoirs>. Consultez des exemples d'aménagements sur <https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux>.

Pour les oiseaux, installez le plus de nichoirs possible uniquement s'ils sont de types variés (ex : 20 à 30 nichoirs par hectare dans un verger). La plupart des oiseaux défendent leur territoire contre les intrus de la même espèce, il est donc inutile, voire néfaste, de placer plusieurs nichoirs destinés à une même espèce (même type, même diamètre de trou d'envol) sauf pour les espèces coloniales comme les moineaux et hirondelles.

■ **J'accepte la présence d'animaux dans mon grenier ou ma cave** (Effraie des clochers, Faucons crécerelles, chauves-souris,...).

Info : Le Service Médiation Faune Sauvage de la LPO vous conseille en cas de problème de cohabitation avec une espèce : <https://occitanie.lpo.fr/mediation>.

■ **Je respecte la loi**, je ne dérange pas les espèces protégées en période de reproduction (ex : lors d'une réfection de façade) et je dois compenser la perte d'habitat par des gîtes artificiels.

## Engagement n°2

Je m'assure que la faune trouve de la nourriture naturellement présente au jardin.



Hérissons à l'affût d'escargots, crapauds amateurs de limaces, mésanges friandes de chenilles, coccinelles dévoreuses de pucerons... Au naturel, votre jardin présente un écosystème bien organisé avec de nombreuses espèces bien utiles du jardinier.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **Je plante des arbustes à baies** qui fructifieront tout au long de l'année pour nourrir les oiseaux frugivores. Le micocoulier, le lierre, le troène, le murier, l'aubépine monogine, l'argousier, le sorbier des oiseleurs, le sureau noir... La fructification à la fin de l'été et au début de l'automne sera appréciée des migrateurs et celle d'hiver par les oiseaux hivernants.

■ Si je fauche, J'attends le bon moment : de nombreuses espèces d'oiseaux granivores ne profitent malheureusement pas de la végétation qui est coupée trop tôt

■ **J'accepte la présence d'insectes** indispensables comme nourriture pour les oiseaux (même granivores) au printemps. Ils peuvent être par ailleurs de merveilleux auxiliaires de culture (chrysopes, coccinelles, Frelons européen...)

■ **J'installe des mangeoires à oiseaux très ponctuellement** : le nourrissage artificiel ne doit pas être une nécessité vitale pour la faune sauvage. Utilisez les mangeoires qu'en période de gels prolongés (quelques jours par an dans certains secteurs notamment en zone méditerranéenne). N'arrêtez pas un nourrissage brutalement.

*Info : Nettoyez les mangeoires plusieurs fois par semaine (au savon noir par exemple). Déposez-y de vieux fruits abîmés, des graines (tournesol noir non strié, millet, avoine,...) et fruits à coques (noix, noisettes, amandes...) bio et locaux que vous aurez acheté ou fait pousser dans le jardin ou des boules de graisses végétales à réaliser vous-même (avec de la margarine bio, à ne jamais disposer par temps humide et doux). Afin d'être cohérent-e vis-à-vis de l'environnement, évitez l'achat de graines issus de l'agriculture non raisonnée et intensive (facteur de disparition de la faune des milieux agricoles), des boules de graisses ou croquettes industrielles contenant des produits d'origine animale, des contenant type filets produisant des déchets et pouvant piéger les pattes des oiseaux, des produits ayant été acheminés d'autres régions ou pays pour limiter la production de gaz à effets de serre.*

■ **Je proscriis certains aliments** : ne donnez jamais aux oiseaux des miettes de pain, des aliments salés, sucrés ou grillés, de fromage, noix de coco ou du lait aux hérissons par exemple.

■ **J'installe mes aménagements en sécurité** : hors de portée des chats, loin des baies vitrées.

■ **J'installe des mangeoires verticales avec entrées sélectives** pour limiter la présence d'espèces comme les Pigeons bisets domestiques et Tourterelles turques dont la présence peut être ressentie par certain-e-s comme « envahissantes ».

*Info : Des arrêtés municipaux peuvent encadrer le nourrissage de la faune sur la voie public ainsi que des arrêtés départementaux pouvant concerner vos parcelles privées.*

## Engagement n°3

### Je mets en place une mare/micro-zone humide et/ou un abreuvoir.



En période de gel ou de sécheresse la petite faune est à la recherche de points d'eau pour s'abreuver, ils constituent également un site de reproduction et/ou de vie pour de nombreuses espèces mais sont malheureusement de plus en plus rares.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

- **J'installe des abreuvoirs suspendus** ou un « bain d'oiseau » sur les balcons. Info : Pensez à le nettoyer et renouveler l'eau plusieurs fois par semaine.
- **Je creuse des petits bassins** pouvant accueillir des insectes comme les libellules ou demoiselles par exemple (un cortège de petits prédateurs aquatiques régulera la présence de moustiques).
- **Je creuse une mare** (en contexte urbain, il n'est pas conseillé de creuser des mares afin de ne pas favoriser la venue d'animaux comme les amphibiens qui pourraient être victimes des réseaux routiers).

Voici quelques préconisations du réseau Refuges LPO pour la construction d'une mare :

- > Choisissez un point en bas de votre propriété : l'eau de pluie y ruissellera et la mare se remplira plus facilement. Vous pouvez également la construire sur un terrain plat mais surtout pas sur un terrain en pente.
- > Evitez la présence de grands arbres à proximité immédiate : leur présence nuit à l'ensoleillement indispensable à la vie de la mare et les feuilles d'automne pourrissent dans l'eau et appauvrissent la mare en oxygène.
- > Choisissez un endroit ensoleillé. Lumière et chaleur sont indispensables au bon développement de votre mare. Elle sera donc orientée en partie au sud, dégagée côté est et ouest pour recevoir le soleil matin et soir. Côté nord, la présence d'un écran (autre qu'un arbre) n'est pas gênante.
- > Evitez d'installer votre mare en contrebas d'un terrain recevant de grandes quantités d'engrais ou de pesticides (champs).

Afin que la biodiversité puisse s'épanouir dans votre mare, n'y introduisez ni animaux ni plantes exotiques. La faune colonisera spontanément ce nouveau milieu, vous pouvez planter des espèces locales au mois de mars. En milieu méditerranéen les mares sont temporaires et s'assèchent en été, nombre d'espèces ont donc adapté leur cycle de reproduction avec des pontes très tôt dans l'année, une 2ème ponte à l'automne,... inutile donc de remplir votre mare artificiellement avec de l'« eau du robinet » si précieuse et traitée.

## Engagement n°4

Je laisse des zones « sauvages » au jardin sans pesticides et favorise des plantes locales.



« Gazons anglais », engravillonnements généralisés, haies monospécifiques,... Ces jardins uniformes, « propres » pour certain-e-s, ne sont pas les meilleurs amis de la biodiversité. Pouvant être considérés comme des « bétons verts », ils ne permettent pas à la nature de s'exprimer et de proposer des habitats de qualité à un maximum d'espèces.

Une gestion différenciée permet de gérer les espaces verts en étudiant chaque élément du terrain pour une meilleure cohabitation avec la faune sauvage.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

- **Je conserve des « îlots refuges »** pour la faune, la flore, la fonge (les champignons) comme des bordures enherbées non traitées, en complément de mes espaces fauchés pour bronzer, circuler, jouer,...
- **J'utilise des traitements alternatifs à la chimie** pour mon jardinage (traitements biologiques, mécaniques, thermiques).
- **Je cultive des haies multi-spécifiques** qui peuvent délimiter un jardin, servir de coupe-vent, limiter les attaques parasitaires, empêcher l'érosion d'un talus, ou encore nourrir la faune et les humains...

#### ZOOM SUR LES HAIES CHAMPÊTRES

Composées par des strates herbacées, arbustives et arborescentes, elles jouent le rôle de corridors le long desquels les animaux peuvent se déplacer. Au moins 30 espèces d'oiseaux y nichent et elles abritent des insectes prédateurs (syrphes, chrysopes, coléoptères) qui se nourrissent de parasites : pucerons, chenilles, acariens... En France, les plantations de voisinage sont soumises à une réglementation définie par le code civil. D'après l'article 671, aucune plantation n'est autorisée dans la bande des 50 premiers centimètres qui longe la limite séparatrice de deux terrains contigus ; seules les plantations qui ne dépassent pas une hauteur de 2m sont autorisées au-delà des 50 premiers centimètres ; à partir d'une distance de 2m, toutes les plantations, quelle que soit leur hauteur, sont autorisées. D'après l'article 672, tout arbre ayant atteint au moins 2m de haut et ayant au moins 30 ans peut être conservé quelle que soit sa position par rapport à la limite contiguë des deux terrains.

# Engagement n°5

Je favorise les plantes nectarifères et plantes hôtes pour les chenilles de certains papillons.



Les papillons diurnes et nocturnes sont d'excellents indicateurs de la richesse biologique d'un terrain. Observer différentes espèces de ces insectes dans son jardin révèle la présence de milieux naturels préservés et équilibrés.

## JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ Je n'utilise pas de pesticides (notamment insecticides) afin de favoriser la présence de papillons et préserver les plantes nectarifères qu'ils consomment, et les plantes « hôtes » spécifiques à leurs chenilles (c'est-à-dire les plantes sur lesquelles les chenilles grandissent). Les papillons seront plus nombreux dans un jardin ensoleillé, ouvert, grand et diversifié.

Info : Retrouvez sur <http://occitanie.lpo.fr/ressources> les tableaux suivants complets :

Exemples de plantes à favoriser pour nourrir les papillons toute l'année									
	F	M	A	M	J	J	A	S	O
Romarin	■	■	■	■					
Saules		■	■	■	■				
Pissenlit				■	■	■	■	■	
Genêts				■	■	■	■	■	
Marguerites				■	■	■	■	■	
Trèfles, ronces				■	■	■	■	■	
Valériane				■	■	■	■	■	
Thym, lavande cardère				■	■	■	■	■	
Bruyères, origan				■	■	■	■	■	
Menthes, chardons				■	■	■	■	■	
Lierre								■	■

Exemples de plantes hôtes pour nourrir les chenilles										
	Fenouil commun	Panais cultivé	Nerprun purgatif	Ortie dioïque	Amélanchier	Aubépine à 3 style	Houblon	Arbousier	Alaterno	Luzeerne
Machaon	■									
Citrons			■						■	
Vulcain				■						
Flambé				■	■	■	■	■		
Paon du jour				■			■			
Thécla de l'Arbousier								■	■	■
Gazé					■	■	■	■		
Pacha à 2 queues								■	■	■
Azuré des nerpruns								■	■	■
Thécla du prunelier			■				■			

# Engagement n°6

## Je transmets mes observations sur une plateforme d'inventaire participatif de la faune.



Comment savoir si les populations animales sont en déclin, si certaines espèces reviennent, si d'autres sont impactées par les changements globaux... Ce ne sont pas seulement des scientifiques qui parcourent le terrain mais les observations transmises par les citoyen-ne-s qui permettent d'étudier les dynamiques et tendances de ces populations.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

Je participe à des protocoles simples via des sites internet et application mobiles :

■ **l'Observatoire des Oiseaux des Jardins** : ce programme proposé par la LPO et le Museum National d'Histoire Naturel (MNHN) vous invite à transmettre tout au long de l'année les espèces les plus communes observées sur vos terrains ou sur un jardin public. Les derniers week-ends des mois de janvier et mai, un grand comptage national est proposé où le nombre maximal de chaque espèce observée sur 1h de temps peut être transmis sur [www.oiseauxdesjardins.fr](http://www.oiseauxdesjardins.fr)



■ **la Mission Hérisson** : construisez ou commandez un tunnel comprenant un piège à empreinte (au charbon) que vous disposerez 5 nuits d'affilées, 4 fois par an (à chaque saison) et transmettez à la LPO et au MNHN les marques laissées par la petite faune sur [www.missionherisson.org](http://www.missionherisson.org)



■ **Faune Occitanie** : un collectif d'associations naturalistes de la région Occitanie anime une plateforme d'inventaire participatif de la faune de notre territoire. Papillons, mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux... vous pouvez consigner toutes vos observations via l'application Mobile Naturalist ou site internet [www.faune-occitanie.fr](http://www.faune-occitanie.fr). Un projet national et européen, les données transmises sont également valorisées au niveau français sur [www.faune-france.org](http://www.faune-france.org) et pour certaines espèces d'oiseaux migrateurs au niveau européen sur <https://eurobirdportal.org>



■ **Birdlab** : observez le comportement des oiseaux sur deux mangeoires identiques de mi-novembre à mi-mars et transmettez les données sur l'application mobile birdlab. Toutes les informations sur <https://www.birdlab.fr>.



■ **Oiseaux bagués** : Vous avez observé ou trouvé mort un oiseau avec une bague à la patte ? Transmettez au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux du MNHN votre découverte : <https://crbpo.mnhn.fr>

BIRDLAB



## Engagement n°7

### Je neutralise le danger des collisions sur les baies vitrées.



La multiplication des portes vitrées, vérandas, serres,... accroît les risques de collision pour les oiseaux sur les surfaces vitrées. Le nombre d'individus tués ou blessés après un choc contre une vitre est très important (si l'oiseau ne meurt pas sur le coup, des lésions internes se déclarent une fois sur deux), on estime cette mortalité à un oiseau par an et par bâtiment en France !



Le verre présente deux problèmes :

- il est réfléchissant : le paysage qui se reflète dans les vitres paraît réel pour les oiseaux qui s'y précipitent.
- il est transparent : les oiseaux ne peuvent pas voir l'obstacle en voulant atteindre la zone présente de l'autre côté de la vitre.

## JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ Je colle des motifs décoratifs sur mes baies vitrées afin d'éviter ces chocs. Ces motifs doivent être de couleur claire, disposés à une distance minimale de 15cm et à l'extérieur de la vitre.

*Info : Vous pouvez trouver des autocollants repositionnables sur la boutique de la LPO (<https://boutique.lpo.fr>) ou en réaliser vous-même.*

■ J'installe des éléments de décorations autour de ma fenêtre : rideaux, stores à lamelles, paravents, bandes de papier, dessins à la peinture à doigts, décorations de vitrines...

■ Pour les bâtiments neufs, je préfère des vitres nervurées, cannelées, dépolies, sablées, teintées... plutôt que des vitres trop transparentes et réfléchissantes.

### ZOOM SUR LE MODULE MORTALITÉ DE FAUNE-OCCITANIE

Via l'application mobile Naturalist ou sur le site [www.faune-occitanie.org](http://www.faune-occitanie.org), vous avez la possibilité de transmettre à la LPO les cas de mortalités de la petite faune. Ces signalements permettent d'appréhender les menaces pour la biodiversité et ainsi faire des préconisations pour faire diminuer ces dangers.

## Engagement n°8

Je bouche toutes les cavités dangereuses pour la petite faune.



De nombreux petits animaux sont retrouvés morts dans des cavités autour des habitations. Ces cavités-pièges peuvent être de nature différentes et doivent être obturés.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **J'installe des grillages sur mes conduits de cheminées.** Chauves-souris et oiseaux peuvent s'y aventurer si la cheminée ne possède pas de grillage sur la mitre. Ces grillages servent également de pare-étincelles pour empêcher les tisons de s'échapper de la cheminée. Les trous du grillage ne doivent être ni trop grands ni trop petits. Des trous trop petits (moins de 12 mm) peuvent facilement se boucher partiellement ou totalement et empêcher la fumée de s'échapper, tandis que des trous trop grands (plus de 25 mm) pourraient laisser passer des petits animaux et des tisons. Le grillage est habituellement installé à l'extérieur des colonnes et attaché ou fixé à celles-ci.

■ **Je ramasse les bouteilles en verre dans la nature.** En ramassant une bouteille en verre abandonnée dans la nature vous pourrez observer de nombreux petits cranes. Il s'agit de micro-mammifères restés piégés à l'intérieur ne pouvant sortir à cause des parois trop lisses.

■ **J'installe des filtres (crepines ou crapaudines) sur mes descentes de gouttières.** Ces installations de filtres représentent un petit aménagement très efficace qui permet d'éviter que des petits animaux (et les feuilles) ne viennent se coincer dans le conduit.

■ **Je bouche systématiquement avec des barions ou des pierres, les poteaux creux** afin d'éviter aux oiseaux cavicoles à la recherche de cavités de reproduction de rester piégés à l'intérieur. De nombreuses clôtures sont supportées par des poteaux creux ouverts sur le côté supérieur et clos à la base, de même pour de nombreux poteaux de fils à linge.

## Engagement n°9

J'installe des échappatoires dans le bassin et/ou la piscine.



En toute saison, les oiseaux, comme l'ensemble de la faune sauvage, ont besoin de boire et de se baigner. Ils peuvent se satisfaire par exemple de flaques créées par des averses. Mais en période de sécheresse, les points d'eau naturels sont rares et les animaux se tournent encore plus fréquemment vers les piscines, bassins, récupérateurs d'eau de pluie,... Véritable aubaine, ces aménagements n'en sont pas moins des pièges très dangereux si on ne les sécurise pas. Ils possèdent le plus souvent des parois verticales glissantes qui empêchent la sortie de tout animal qui serait tombé dedans. Une fois tombé dans l'eau, un oiseau, mais aussi un mammifère ou un lézard par exemple, qui ne trouve pas de surface à laquelle s'accrocher pour s'extraire, va mourir noyé, d'épuisement ou de faim.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **J'installe une planche, du grillage, des sacs à patates en filet ou en toile de jute contre la paroi de la piscine ou du bassin**, pour permettre aux animaux de sortir de l'eau. Il est important de les laisser toute l'année et de vérifier de temps en temps leur présence. Des flotteurs peuvent être rajoutés à votre construction.

■ **Je place quelques grosses pierres dans l'abreuvoir.**

■ **J'investis dans une rampe anti-noyade amovible** 36-65mm ou 69-130mm à la boutique LPO (entre 20 et 30.€ : <https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-des-oiseaux/protection>).

### ZOOM SUR LES RECONVERSIONS DE PISCINES

La piscine est certes une véritable oasis de fraîcheur en été, mais son entretien n'est pas toujours l'idéal pour l'environnement. Si vous habitez dans une zone sujette à la sécheresse ou si vous souhaitez réduire votre consommation d'énergie, vous pourriez envisager de reconverter votre piscine.

Voici des solutions de reconversion pour réutiliser au mieux l'espace existant :

- réaménagement en bassin de baignade naturel
- création d'une mare
- réalisation d'une citerne d'eau de pluie pour le jardin
- reconversion en serre de jardin potager

# Engagement n°10

## L'équipe le chat et le jardin de dispositifs anti-prédations.



**Le Chat domestique** est considéré par les écologues comme une espèce invasive dans nos milieux naturels à cause des dégâts qu'il provoque sur la petite faune sauvage. Il se différencie génétiquement du Chat forestier (*Felis silvestris*) notre chat sauvage protégé dont la prédation est intégrée aux réseaux trophiques naturels.

**Le chat domestique causerait la disparition de 75 millions d'oiseaux chaque année en France**, un prélèvement important quand on le compare à d'autres causes de mortalités liées à l'activité humaine (estimation annuelle de 25 millions tués par la chasse, 20 millions de collisions routières, 10 millions par les lignes électriques, 50 000 par des éoliennes,...) même si il ne s'agit pas des même espèces.

**Le chat de propriétaire** (13 millions en France) est nourri, identifié, le plus souvent stérilisé, soigné et sous la responsabilité d'une personne. Il doit être obligatoirement identifié (puce, tatouage...) au plus tard à 7 mois (Art. L212-10 du code rural), comme les chiens. Il est interdit de le laisser divaguer sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, à plus de 1 000m du domicile de son maître ou à plus de 200m des habitations (Art. L211-19-1). **Le chat errant** (8 à 10 millions en France) peut être saisi.

**Le chat haret** (ou chat féral) est un chat domestique retourné à l'état sauvage. Il vit et se reproduit dans la nature (un couple non-stérilisé peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans). Selon le Code pénal il est interdit d'abandonner un animal domestique (Art. 521-1).

**Le chat dit libre** possède un statut particulier, défini par l'article L211-27 du code rural. Il est nourri, identifié, stérilisé, soigné et est sous la responsabilité du maire ou d'une association. Un chat bien nourri capture en moyenne 27 proies par an, contre 273 pour un chat errant et 1 071 pour un chat haret. Les proies principales sont à 68% des micromammifères (Mulot sylvestre, Souris domestique, musaraignes,...), à 23% des oiseaux (mésanges, Merle noir, Rougegorge familier,...) et à 9% des reptiles (Lézard des murailles, Tarente de Maurétanie,...). 56% des proies ne sont pas consommées par les chats. Contrairement aux idées reçues, les rongeurs représentent moins de 50% des proies rapportées.

## JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **Je stérilise mon chat.**

■ **Je garde mon chat domestique en intérieur** au maximum et je lui propose une alimentation de qualité en libre-service.

■ **Je l'équipe d'un collier coloré** anti-étranglement avec clochette ( comme Birdbesafe ).

■ **J'investis ou je construis des dispositifs d'effarouchement** ultrasons catwatch, des systèmes anti-prédation « stopminoux » et grilles « stop chats » installés sur les troncs et branches des arbres comportant des nichoirs ou mangeoires, planter des plantes répulsives comme *Coleus canina* ou pulvériser quotidiennement un mélange d'eau, citron et huile essentielle d'eucalyptus.



## Check-list pour diagnostic

### AMÉNAGEMENTS

#### Nichoirs et gîtes :

Nichoir oiseaux petit boîtier :  Ø28mm  Ø 32mm  semi-ouvert

Nichoir oiseaux gros boîtier  Ø 7cm

Autres nichoirs (grimpereaux, hirondelles...)

Gîte à chauves-souris • Gîte autres petits mammifères

Abris à insectes • Sandarium • Murer en pierre sèche

Autres :



#### Plantations :

Haie champêtre  Plantes aromatiques  Autres :



#### Autres :

Mangeoire  Abreuvoir  Mare

Silhouettes anti-collisions  Stop-minou  Rampe anti-noyade

Grille sur cavité-piège  Planche anti-fiente  Compost

Récupérateur d'eau de pluie  Panneau Refuge LPO

Autres :



# Plan des bâtiments et du jardin



## GESTION

- Gestion différenciée :
  - pelouse (1tonte/mois)
  - prairie jardinée (3 tontes/an)
  - prairie naturelle (1 fauche/an)
  - zone de libre évolution
  - Autres :
  
- Fauche tardive
- Régler la hauteur de tonte à 8cm
- Tonte ou fauche de façon centrifuge
- Préserver les vieux arbres morts sur pied (totem) ou au sol
- Conserver des tas de pierres et de branches
- Adapter les périodes de coupe sur les haies et les arbres en fonction des cycles des animaux (pas d'intervention en période de reproduction/hivernage)
- Préserver les arbustes nourriciers (lieries, ronces,...)
- Présence d'une strate arbustive
- Désherbage écologique
- Autres :



## Engagement n°11

Je ne taille pas les haies en période de reproduction des oiseaux et je vérifie l'absence d'animaux lors de la tonte.



Il est interdit de détruire une espèce protégée ou d'enlever les oeufs et les nids d'oiseaux protégés (*article 3 de la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976 ; articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement : arrêté ministériel du 29/10/2009*).

Le déplacement d'un nid et de ses occupants est donc également interdit ou nécessite une autorisation officielle (à réclamer auprès des DREAL ou DRIEE en Ile-de-France).

C'est pourquoi il est préconisé de s'abstenir de toute taille de haies entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août mais en France aucune réglementation ne restreint cette pratique (sauf en Alsace), ce qui provoque malheureusement chaque année à cette période de reproduction, de nombreuses mortalités et dérangements d'oiseaux, écureuils, chauves-souris...

Au-delà du dénichage provoqué par des travaux d'élagage, la taille des pelouses cause trop souvent des blessures à la petite faune victimes des débroussailluses.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **Je ne taille pas mes haies du début du printemps à la fin août.**

■ **Je vérifie l'absence de petits animaux (hérissons) au moment de la tonte de la pelouse.**

■ **Je prévois des petits espaces au bas de mes grillages et clôtures (13x13 cm) pour laisser passer la petite faune notamment les hérissons.** Les clôtures fragmentent l'habitat des hérissons. Ils peuvent également rester coincés dans les grillages. Le territoire d'un hérisson est de 18ha pour les mâles et 7 pour les femelles (équivalent à 25 et 10 terrains de football) ! Le hérisson le parcourt chaque nuit à la recherche de nourriture ou d'un partenaire, cela peut ainsi l'amener à se déplacer sur plusieurs kilomètres (2 à 3km / nuit).

N'hésitez pas à inviter vos voisins à faire de même afin que les petits animaux puissent passer de jardins en jardins et jouer leur rôle d'auxiliaires du jardinier (nb : il n'est pas recommandé de les nourrir artificiellement).

*Infos : Des passages sont vendus entre 9 et 22€ sur la boutique LPO : <https://boutique.lpo.fr>.*

### ZOOM SUR LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Le brûlage des déchets verts par les particuliers est également une cause de mortalité pour la petite faune notamment les hérissons. Ces brûlages sont pourtant interdits (Art. L. 541-3 du code de l'environnement et code de la santé publique et règlement sanitaire départemental) car il nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit. Il peut exister des dérogations dans le cadre du débroussaillage obligatoire réalisé pour la prévention incendie.

Des solutions existent : le compostage, le paillage ou la collecte en déchèterie... Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que 100 à 1 000 allers-retours pour rejoindre une déchetterie située à 10km en fonction du type de véhicule.

## Engagement n°12

Je remets en hauteur les jeunes oiseaux non blessés  
et j'apprends les premiers gestes de secours pour la faune.



Les causes d'accueil dans les centres de sauvegarde de faune sauvage de la LPO sont multiples : jeunes tombés des nids, prédatons par les chats, actes de braconnage, enchevêtrements dans des engins de pêche, pollution aux hydrocarbures, collisions avec des baies vitrées, véhicules, câbles ou lignes électriques...

Confrontés à la découverte d'un animal blessé ou affaibli il n'est pas toujours facile d'adopter les bons gestes et savoir s'il est nécessaire d'intervenir. La LPO a ainsi mis sur ses sites web, des fiches conseils et contacts des centres de sauvegarde et services médiation les plus proches : <https://occitanie.lpo.fr/centres-de-sauvegarde>. La loi interdit de soigner chez soi la faune sauvage protégée (art. L 415-3 Code de l'environnement), aucun conseil n'est donné pour prendre en charge soi-même un animal. La manipulation et le transport sont également interdits, une tolérance est accordée si vous contactez un centre de sauvegarde vous autorisant à le rapatrier vers une unité de soin habilitée.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **Si je trouve un jeune oiseau tombé du nid**, je consulte les fiches conseils sur le site LPO ou je contacte un médiateur faune sauvage par téléphone. Ces conseils vous permettront de savoir comment les replacer en hauteur à l'abri des prédateurs. Les jeunes chouettes, hiboux ou goélands en milieu urbain sont malheureusement trop souvent pris à leurs parents alors qu'ils ne sont pas blessés, ni abandonnés.

■ **Si je trouve un jeune oiseau blessé ou qui ne peut pas être replacé à proximité du nid**, si je le souhaite et qu'un centre de sauvegarde m'a donné son aval, je peux transporter l'animal vers le centre de sauvegarde le plus proche. Sauf indication spécifiques des soigneur-euse-s, les animaux ne doivent pas être nourris ou abreuvés.

Les animaux doivent être manipulés avec précaution (gants, serviettes,...) afin d'éviter des blessures qu'ils pourraient vous infliger (serres, becs crochus ou pointus,..) et transportés dans des cartons (pas de cages) de la taille de l'animal avec une litière en papier journal absorbant.

■ **Si je trouve un petit mammifère, un lézard ou une tortue d'eau douce autochtone**, je contacte un centre de sauvegarde pour connaître la démarche de sauvetage. Certains centres de sauvegarde de la faune sauvage de la LPO accueillent aussi les petits mammifères (jusqu'à la taille du blaireau/renard) et certaines espèces de lézards et tortues d'eau douce. Si l'animal ne peut être pris en charge dans une structure près de chez vous, vous serez orienté vers un centre de sauvegarde disposant des autorisations et infrastructures pour l'accueil de ces animaux via un réseau national de centres de sauvegarde [www.reseau-soins-faune-sauvage.com](http://www.reseau-soins-faune-sauvage.com). Dans ces structures, les soigneurs disposent d'un certificat de capacité aux soins à la faune sauvage autochtone, les animaux domestiques (dont pigeons bisets domestiques) ou allochtones (ragondins, Perruches à collier, Cygnes noirs,..) ne peuvent y être accueillis, des associations partenaires ou fourrières animales prenant le relais pour leur prise en charge.

## Engagement n°13

Je ne gaspille pas, je trie,  
je passe au « 0 déchets ».



Un-e français-e produit en moyenne 1 kg de déchets par jour soit 354 kg par an. En ajoutant à cela les déchets issus de la production d'objets, de l'agriculture, des activités de soin, nous produisons **13,8 tonnes de déchets par an et par habitant-e**. A l'échelle de l'Union Européenne, cela donne plus de **2 milliards de tonnes de déchets produits par an**, dont 40 millions de tonnes classés comme « déchets dangereux ». Cette production augmente d'environ 10 % chaque année. Depuis 1993 en France, le tri a permis de recycler plus de 40 millions de tonnes d'emballages ménagers. Cela a permis de réintégrer des tonnes de nouvelles matières premières au circuit de production (une tonne de canettes d'aluminium recyclée permet d'éviter l'extraction de deux tonnes de bauxite et une tonne de plastique recyclée permet d'économiser 650 kg de pétrole brut). Mais le tri ne suffit pas à traiter tous les déchets que nous produisons. Les déchets dont le tri n'est pas assuré sont placés en décharge ou incinérés. Cela a des conséquences sur l'environnement et la biodiversité. Ces déchets polluent l'eau, l'air et les sols, et leur traitement entraîne souvent la modification des espaces naturels que nous partageons avec la faune et la flore sauvage. Si l'entassement de déchets organiques dans des décharges à ciel ouvert peut a priori représenter une aubaine pour un grand nombre d'animaux qui y trouvent de la nourriture en quantité, cela les expose également à l'ingestion de substances toxiques susceptibles de nuire à leur santé et des risques d'enchevêtrement.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **Je trie au maximum ce qui peut être recyclé** : verre, carton, plastique, métal, déchets organiques. Le logo Triman est un repère pour savoir ce qui peut être recyclé. Attention : ce logo n'est pas apposé sur chaque produit. Il faut se rendre sur le site de chaque fabricant pour le trouver ou contacter la collectivité assurant le tri.



■ **J'apporte en déchetterie, en pharmacie ou en magasin, les déchets à risque**(médicaments, piles, petits équipements électriques et électroniques, pots de peinture, solvants, ampoules...) qui ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères puisqu'ils nécessitent un traitement spécial en fin de vie.

■ **Je favorise les produits réutilisables plutôt que jetables**. Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas ! Beaucoup de solutions existent pour bannir les produits jetables comme la vaisselle jetable, les lingettes, les masques et les remplacer par des produits réutilisables tout aussi efficace.

■ **Je limite les emballages** en privilégiant les produits frais, le fait-maison et le vrac.

■ **Je répare** autant que possible le matériel cassé ou défectueux plutôt que le jeter.

■ **Je donne ou vends mes objets** dont je ne me sers plus pour leur donner une deuxième vie.

# Engagement n°14

## J'installe un compost pour mon jardin en permaculture.



On se questionne souvent sur la gestion de nos déchets verts et déchets organiques. Bien qu'ils soient une matière première précieuse lorsqu'ils sont bien recyclés, ils peuvent tout de même provoquer des nuisances en se décomposant : pollution des sols, transmission de maladies, mauvaises odeurs... De plus, lorsqu'ils sont jetés avec les autres déchets ménagers, ils sont collectés, transportés et incinérés, avec pour conséquence une pollution et des coûts pour la collectivité.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **Jecompostemesdéchetsorganiques** pour les éliminer et les valoriser comme matière première riche en nutriments pour mon sol. Différents types de compost existent, selon le type d'habitat dont on dispose : compost en bac ou au sol pour un jardin particulier, lombricompost pour un terrain plus réduit, ou encore compost collectif si votre quartier ou commune en propose un.

#### Quels déchets sont concernés ?

- **Déchets de cuisine** types épluchures et restes de fruits et légumes de préférence non traités, marc de café, sachets de thé/infusion, coquilles d'œufs broyées...
- **Déchets de jardinage** comme des tailles d'arbustes et arbres fruitiers préalablement broyées, des tontes de gazon, des feuilles mortes...
- **Déchets issus de l'élevage d'animaux herbivores** : plumes, poils, litières végétales, fientes et autres fumiers de poules, de lapins, de chèvres, de cheval...
- **Déchets ménagers comme les serviettes, mouchoirs ou essuie-tout** en papier sans imprimés ni couleurs, les bouquets de fleurs fanées...
- **Différents produits issus du bois (non traité)** : sciure, cendre (avec parcimonie), cartons bruts.

Avec un bon équilibre de ces déchets organiques, de l'aération et un bon taux d'humidité, ils se décomposent en une matière riche permettant de stimuler l'activité biologique des sols et d'y apporter de nombreux nutriments essentiels à la croissance et la fructification des végétaux. Il stimule également leur système immunitaire ; ils deviennent moins sensibles aux maladies. Le compost permet de reproduire le cycle naturel de décomposition des éléments organiques. Rien ne sert d'enfouir le compost dans la terre, cela risquerait de l'appauvrir en tuant ses organismes aérobies, qui utilisent l'air ambiant pour se développer. Les vers de terre se chargent, depuis le sol, de réaliser ce travail de mélange avec les nutriments du compost déposé en surface. Ce processus est encore plus rapide au printemps et à l'automne, périodes où les vers de terre sont les plus actifs, même si le compost peut être apporté toute l'année aux cultures potagères, plantes ornementales, arbres et arbustes fruitiers.

## Engagement n°15

Je limite ma consommation d'eau, j'installe des mousseurs, pistolets stop-eau, récupérateurs de pluie.



Chaque français·e consomme environ 143 L d'eau potable par jour. 93% de cette eau est utilisée pour l'hygiène corporelle, les sanitaires, la lessive, la vaisselle et l'entretien de l'habitat, et 7% est destinée à la boisson et la préparation des repas. Des petites fuites cachées peuvent parfois augmenter la facture : un robinet qui goutte perd en moyenne 5 litres /heure, soit 120 litres /jour... Pour une chasse d'eau qui fuit, c'est plus de 600 litres / jour, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes. Nous sommes ainsi de gros·es·s consommateurs·trices d'eau douce. Les écosystèmes d'eau douce couvrent seulement 1% de la surface de notre planète. Il s'agit d'une ressource rare, qui représente pourtant l'habitat de 130 000 espèces. Des micro-organismes, algues, champignons, plantes, insectes et larves, mammifères, oiseaux,... dépendent de l'existence de ces milieux pour tout ou partie de leur cycle de vie. La biodiversité souffre donc directement de l'assèchement des nappes d'eau douce. Il est donc important de préserver cette ressource et de faire notre possible pour ne pas la gaspiller.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

- **Je réutilise l'eau du robinet** lorsque cela est possible, par exemple en servant de l'eau de lavage des légumes ou des fonds de thé ou café pour arroser les plantes.
- **Je récupère l'eau de pluie** pour ne pas gaspiller de l'eau potable lorsque cela n'est pas nécessaire. S'il est interdit d'utiliser de l'eau de pluie récupérée pour l'alimentation (boire, cuisiner ou laver la vaisselle) à cause du risque de contamination chimique dû au ruissellement sur le toit, et celui de contamination bactérienne ou parasitaire lié au stockage en cuve, vous pouvez l'utiliser sans restriction à l'extérieur, pour nettoyer votre voiture ou arroser votre jardin. À l'intérieur de chez vous, l'eau de pluie est utilisable pour remplir la chasse d'eau des WC, laver les sols, et même laver du linge à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté.
- **J'économise l'eau** : à la salle de bain, je prends des douches plutôt que des bains ; j'utilise un gobelet pour me brosser les dents et économiser 1 à 2 L d'eau (environ 1000 L par an pour une personne) ; je coupe l'eau de la douche pendant que je me savonne ; je remplace mon pommeau de douche par un pommeau à économie d'eau ; j'installe un mousseur pour réduire le débit d'eau du robinet de 30 à 50% !

Le matériel utilisé a un fort impact sur la quantité d'eau que vous utilisez : installez un limiteur de fuites, qui ferme l'arrivée d'eau en cas de fuite d'une conduite d'eau, peut éviter des pertes importantes en cas de fuite cachée, tandis qu'un robinet thermostatique, qui règle la température avant d'être ouvert, permet d'éviter de gaspiller de l'eau en attendant qu'elle chauffe.

# Engagement n°16

Je consomme bio, local, de saison et auprès de producteurs soucieux de la préservation de la biodiversité.



L'effondrement de la biodiversité est aujourd'hui une réalité. Plusieurs causes y contribuent notamment l'agriculture avec :

- l'utilisation de produits phytosanitaires (66 000 tonnes chaque année en France utilisées à 90% pour l'agriculture). On retrouve ses effets à tous les étages de la chaîne alimentaire. La vente de ces produits a augmenté de 12% entre 2009 et 2016.
- le « remembrement » qui consiste à avoir de grandes parcelles agricoles et qui signifie la perte d'habitats pour de nombreuses espèces
- le labour profond qui détruit les sols et la vie du sol ce qui impacte les populations d'oiseaux en réduisant leurs ressources alimentaires, et finalement, la réduction des prairies permanentes, qui entraîne une chute des populations d'oiseaux inféodés à ces milieux comme l'Alouette des champs. Entre 2006 et 2010 la statistique agricole a observé un recul de 6,3 % des surfaces déclarées en prairies permanentes, et la tendance se poursuit.

La manière dont sont produits nos aliments impacte l'environnement et accélère le réchauffement climatique. Nos choix alimentaires ont un réel impact sur la biodiversité. Des habitudes de consommation éclairées et respectueuses de l'environnement peuvent changer la donne !

## JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **J'achète «bio» (ou équivalent)** pour favoriser des pratiques agricoles utilisant moins de produits phytosanitaires.

■ **J'achète local et de saison** pour réduire le bilan carbone de mon alimentation. Les produits ne sont pas acheminés de loin, sont stockés moins longtemps. Une tomate cultivée sous serre, hors saison, a une empreinte carbone dix fois supérieure à une tomate cultivée localement en pleine saison.

■ **Je réduis la part de produits animaux** dans mon alimentation ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. A l'échelle mondiale, l'élevage représente 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre : c'est autant que le secteur du transport !

■ **J'augmente la part de légumineuses locales dans mes repas** (lentilles, pois chiche, haricots rouges...) en les associant à des céréales pour réduire l'empreinte carbone de mon assiette tout en faisant le plein de protéines végétales.

Consommer autrement permet d'adapter nos modes de production en soutenant l'installation et le développement de producteurs aux pratiques vertueuses et écologiques.

**Les agriculteur·trice·s participant au programme Des Terres et des Ailes de la LPO** se sont ainsi engagé·e·s pour une agriculture respectueuse de la biodiversité locale. Consommer leurs produits est un bon moyen de soutenir leur projet et de développer l'agro-écologie sur votre territoire !

## Engagement n°17

J'utilise des produits d'entretiens écolabellisés  
et/ou je les réalise moi-même.



Même après avoir nettoyé notre maison de fond en comble, l'air intérieur est en moyenne 5 à 7 fois plus pollué que l'air extérieur. Cela est dû à plus de 900 substances chimiques, qui proviennent des fumées de cuisson, de la peinture, de nos meubles neufs, bougies parfumées, encens, et des produits ménagers.

La plupart de ces produits sont cancérigènes pour l'humain et polluent l'air et l'eau notamment quand ils se retrouvent dans les eaux usées domestiques (liquide vaisselle, lessive, déboucheur...) qui sont acheminées vers les stations d'épuration (toutes les molécules chimiques n'y sont pas éliminées avant leur rejet dans le milieu naturel).

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ **J'utilise** des produits ménagers éco-labellisés me garantissant des produits réellement écologiques. Deux écolabels sont délivrés en France pour distinguer des produits ou services plus respectueux de l'environnement : En France, la marque NF Environnement et en Europe, l'Eco-label Européen. Ils concernent le produit et son emballage, et garantissent l'aptitude à l'usage des produits et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie. Il existe aussi Ecocert, organisme de contrôle et de certification qui développe ses propres cahiers des charges.



■ **Je fabrique** mes propres produits ménagers à l'aide d'ingrédients très simples, en gardant à l'esprit que l'air intérieur se porte mieux lorsque le moins d'ingrédients différents est utilisé : bicarbonate de soude, savon noir, vinaigre blanc, citron, huiles essentielles, et huile de coude peuvent être associés et utilisés comme liquide vaisselle, nettoyant de surface, lessive, nettoyant pour vitres... Vous trouverez de nombreuses recettes sur internet.

# Engagement n°18

## Je modère l'éclairage nocturne à l'extérieur et je l'oriente vers le sol.



©F.Bourgeois

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'éclairage public représente 11 millions de points lumineux qui servent à éclairer nos villes et nos campagnes, ce qui équivaut à 1260MW. En plus d'engendrer des déchets nucléaires importants pour sa production d'électricité, l'éclairage public émet près de 610 000 tonnes de CO2.

L'ADEME estime qu'il serait possible d'économiser entre 40 à 80% d'énergie en faisant attention à notre consommation dans un premier temps, mais aussi et surtout en rénovant les installations afin d'avoir des équipements mieux adaptés et moins gourmands en énergie.

Aujourd'hui 30 à 50% de la lumière est renvoyée vers le ciel avec la plupart des lampadaires actuels. Pour ce qui est des lampes à bulles, très communes dans nos villes et villages, 60% de la lumière est totalement perdue, ce qui est une source de gaspillage considérable.

Au-delà des impacts sur l'environnement induits par la production de l'électricité nécessaire, ces lumières nocturnes ont des impacts directs sur les animaux en devenant de véritables pièges et barrières écologiques. Hors 30% des vertébrés, plus de 60% des invertébrés et mammifères, 90% des amphibiens et 95% des papillons sont nocturnes.

- Les oiseaux et chauve-souris modifient leur trajectoire lors des migrations en fonction des halos lumineux formés au-dessus des villes.

- En saison estivale 150 insectes meurent chaque nuit par point lumineux d'épuisement ou brûlés par la chaleur (2ème cause de mortalité après les insecticides).

La faune diurne, active la journée, a également besoin de l'alternance du jour et de la nuit sur laquelle son cycle biologique est généralement adapté depuis des millions d'année.

Des études ont montré aussi combien des oiseaux confondent l'aube avec nos lumières artificielles et chantent trop tôt le matin, modifiant, là aussi, leur cycle naturel, jour après jour.

On a constaté également des différences notables de pollinisation entre une zone éclairée et obscure.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

- Je sensibilise mes élu·e·s et technicien·ne·s par le biais de manifestations telles que Le Jour de la Nuit (octobre), la Nuit de la chouette (mars) et la Nuit de la Chauve-souris (aout) afin de recréer des « trames noires » dans les communes.

- Je favorise les LED « ambrées » ( 2700 K ), elles peuvent en effet présenter une phototoxicité avec une lumière bleue trop importante.

- Je proscriis l'éclairage orienté vers le ciel et favorise les détecteurs automatiques de mouvements.

## Engagement n°19

Je fais attention à ma consommation d'énergie et/ou je produis ma propre électricité.



Que ce soit pour nous chauffer, nous éclairer, recharger nos téléphones ou encore faire fonctionner nos produits électro-ménagers, nous avons pris l'habitude d'avoir facilement accès à l'électricité, et constamment. Elle nécessite pourtant d'être produite, et peu importe la ressource que l'on décide d'exploiter pour ce faire et la méthode de production, toute production d'énergie a un impact sur la planète.

La production d'électricité la plus coûteuse en émission de dioxyde de carbone est l'énergie thermique, produite à partir de charbon, fioul ou gaz (les énergies fossiles). La production d'électricité, de gaz et de pétrole à partir de ces énergies est responsable de 78% des émissions de CO<sub>2</sub> de la planète depuis 1970, selon le GIEC. Les énergies fossiles émettent aussi des particules fines dans l'atmosphère, ce qui affecte la santé des individus (67 000 personnes décèderaient prématurément chaque année en France à cause des particules fines et de la pollution de l'air). Il existe aussi des énergies dites « décarbonées » comme le nucléaire, mais elles ont également des conséquences importantes sur l'environnement : le nucléaire consomme de grandes quantités d'eau, il produit des déchets radioactifs... Quant aux énergies dites "renouvelables" (énergie hydroélectrique, éolienne, rayonnement solaire : panneau, centrale solaire photovoltaïque ou thermodynamique, géothermie : centrale géothermique, biomasse), elles représentent l'intérêt d'être "inépuisable" à l'échelle d'une vie humaine. Ce n'est pas pour autant que leur production n'a aucun impact sur l'environnement. Au-delà des énergies dépensées pour la production du matériel, les parcs éoliens, les parcs photovoltaïques, tout comme les lignes électriques, modifient notre environnement, et peuvent représenter un danger pour la faune sauvage.

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE !

■ J'économise l'énergie par une bonne isolation pour limiter le chauffage et la climatisation, en privilégiant les douches plutôt que les bains, couvrant les casseroles pendant la cuisson, adaptant la taille du contenant à la taille de la plaque de cuisson, séchant ses vêtements à l'air libre, évitant les veilles sur les appareils électroniques,... , L'énergie la plus écologique, c'est l'énergie que l'on ne consomme pas !

■ Je produis ma propre électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques et/ou installe un chauffe-eau solaire

## Engagement n°20

### Je baisse mon empreinte carbone et j'adopte des comportements vertueux envers l'environnement.



Transport, logement, alimentation, habillement : nos habitudes et nos pratiques quotidiennes sont pour beaucoup source d'émission de gaz à effet de serre. Un petit rappel pour commencer : les "gaz à effet de serre" sont des gaz présents dans l'atmosphère qui captent les rayons du soleil et maintiennent la Terre à une température suffisamment haute pour que la vie s'y développe. Seulement, depuis plusieurs décennies, ils s'accumulent et conduisent à ce que l'on nomme l'effet de serre, responsable du réchauffement climatique. Ce réchauffement global de la planète ne cesse de s'accélérer et pourrait dépasser les +4 degrés (par rapport au niveau de 1990) en 2100 si nous ne changeons pas profondément nos façons de vivre.

Pour la biodiversité, le réchauffement climatique a des conséquences importantes. Si on entend souvent parler de fonte des glaces et de disparition des ours polaires, des oiseaux autrefois communs dans nos régions subissent également les effets de ces changements globaux, alors que ces derniers ne sont pas inévitables. Par exemple, le Gobemouche gris (migrateur transsaharien dont la ressource trophique saisonnière ne coïncide plus avec les dates de son retour en Europe), les hirondelles (dont les conditions d'hivernage en Afrique sont de plus en plus difficiles, menacées par la désertification) ou le lagopède (une espèce de haute montagne qui ne trouve plus les températures adaptées à sa survie).

### JE M'ENGAGE POUR LA NATURE :

■ Calculer mon empreinte carbone à l'échelle individuelle via des simulateurs, comme celui de l'ADEME : <https://nosgestesclimat.fr/>. Il met en évidence nos habitudes de vie ayant un impact important sur le réchauffement climatique.

■ Identifier des alternatives bas-carbone pour mes transports, alimentation, logement, habillement, numérique,... Prendre les transports en commun, le vélo, covoiturer sont par exemple autant d'alternatives à la voiture, pour l'avion, prendre le train représente environ 14g d'équivalent CO2 par passager par km tandis que pour l'avion 285g/passager/km. Un domaine particulièrement couteux en émissions de gaz à effet de serre est celui du textile, à l'échelle mondiale il représente 1,7 milliards de tonnes de CO2 par an, sans parler de la consommation d'eau liée à la production du coton et les produits chimiques dégagés par la production. Pour y remédier, le marché de la seconde main se développe : plateformes en ligne, friperies...

# Notes

---

---

---

---

---

*Pour aller plus loin :*



- Je rejoins le réseau des 2 898 **balcons et terrains labellisés Refuges LPO** de la région Occitanie en me rendant sur <http://occitanie.lpo.fr/refuges-lpo>



- Je deviens **bénévole LPO** : naturaliste, spécialiste, ambassadeur, chantiers, secouriste ou sentinelle, je m'inscris sur <http://occitanie.lpo.fr/benevolat>



- Je participe aux **animations et rencontres** de la LPO Occitanie, je retrouve l'agenda sur <http://occitanie.lpo.fr/agenda>



- J'aménage mon espace en faveur de la biodiversité et je **consomme responsable**, en commandant sur [www.boutique-lpo.fr](http://www.boutique-lpo.fr)



- **J'adhère** à la LPO, avec les 4 000 membres de l'association en Occitanie, je soutiens la mobilisation en faveur de la biodiversité sur : <http://occitanie.lpo.fr/adhérer>



- Je m'abonne aux **revues** de la LPO : L'OiseauMag, L'oiseauMag Junior, Ornithos sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

- Je retrouve la liste des 9 **Services Médiation** Faune Sauvage de la LPO Occitanie et de ses deux **Centres de Sauvegarde** de la Faune Sauvage sur <http://occitanie.lpo.fr/contacts>



# Bulletin d'engagement

Je m'engage à :

Le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

cochez le ou les éco-gestes choisi(s)

- Favoriser les vieux arbres, installer des nichoirs & abris et vigilance lors de travaux de rénovation.
- M'assurer que la faune trouve de la nourriture naturellement présente au jardin.
- Mettre en place une mare/micro-zone humide et/ou un abreuvoir.
- Laisser des zones sauvages au jardin sans pesticides et choisir des plantes locales.
- Favoriser les plantes nectarifères et plantes hôtes pour certaines chenilles.
- Transmettre mes observations sur une plateforme d'inventaire participatif.
- Neutraliser le danger des collisions sur les baies vitrées.
- Obturer toutes les cavités dangereuses pour la petite faune.
- Installer des échappatoires dans le bassin et/ou la piscine.
- Equiper le chat et le jardin de dispositifs anti-prédations.
- Ne pas tailler les haies en période de reproduction des oiseaux et vérifier l'absence d'animaux lors de la tonte.
- Remettre en hauteur les jeunes oiseaux non blessés et connaître les premiers gestes de secours pour la faune en détresse.
- Ne pas gaspiller, trier, passer au « 0 déchet ».
- Installer un compost pour mon jardin en permaculture.
- Limiter ma consommation d'eau, installer des mousseurs, pistolets stop eau, récupérateurs d'eau de pluie.
- Favoriser une consommation de produits bio, locaux, de saison et chez des producteurs soucieux de la préservation de la biodiversité.
- Utiliser des produits d'entretiens écolabellisés et/ou réaliser par moi-même.
- Modérer l'éclairage nocturne à l'extérieur et/ou orienter les lumières vers le sol.
- Faire attention à ma consommation d'énergie et/ou produire ma propre électricité.
- Faire baisser mon empreinte carbone et adopter des comportements plus vertueux envers l'environnement.

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Signature :



*La LPO est l'unique destinataire des informations que vous lui communiquez. Conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez, en vous adressant à la LPO Occitanie, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.*



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
OCCITANIE

<http://occitanie.lpo.fr/engagées>

